



-4366-



Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 16 octobre 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Les membres suivants sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Les membres suivants sont absents :**

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;

**Assistent également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;  
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 10.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 12 septembre 2023
  - 3.2 Séance extraordinaire du 25 septembre 2023
  - 3.3 Séance extraordinaire du 2 octobre 2023
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 États financiers 2022 – Ville
  - 4.2 États financiers 2022 – Entente intermunicipale de sécurité incendie
  - 4.3 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville



**5. Développement économique**

5.1 Messages de la mairesse

**6. Développement culturel et communautaire**

6.1 Office municipal d'habitation - Budget 2023 révisé

6.2 Office municipal d'habitation - Unité supplémentaire au loyer d'urgence

**7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

**8. Travaux publics**

8.1 Programme d'aide à la voirie local (PAVL)

**9. Loisirs et sports**

9.1 Entente Club Plein d'air – Utilisation d'une remise

**10. Ressources humaines**

10.1 Démission au poste de chef aux opérations

**11. Administration**

11.1 Approbation et paiement des comptes

11.2 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

11.3 Mauvaises créances

11.4 Service électronique - Représentante autorisée

11.5 Aide financière des organismes

**12. Affaires nouvelles**

**13. Période de questions des citoyens**

**14. Clôture et levée de la séance**

**Adoption des derniers procès-verbaux**

**R-231016-208**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 12 septembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**R-231016-209**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 25 septembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes,



les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**R-231016-210**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 2 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**États financiers 2022 – Ville**

**R-231016-211**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter, tels que déposés, les états financiers de la Ville de Forestville au 31 décembre 2022, préparés par le vérificateur, Mallette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer ces états financiers.

**États financiers 2022 – Entente intermunicipale de sécurité incendie**

**R-231016-212**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les états financiers de l'entente intermunicipale de sécurité incendie de Forestville au 31 décembre 2022, préparés par le vérificateur, Mallette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer ces états financiers.

**Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville**

**R-231016-213**

**Chères citoyennes, chers citoyens,**

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, un bref rapport sur la situation financière de la Ville de Forestville pour l'année 2022.

**États financiers 2022**

Les états financiers consolidés de l'année 2022 de la Ville de Forestville ont été audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, qui a déposé son rapport, de l'auditeur indépendant, au conseil lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023. Les résultats révèlent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales pour l'année 2022 de 2 577 592 \$ et un excédent accumulé de fonctionnements non affecté de 1 391 717 \$. Je vous rappelle que ces documents peuvent être consultés au bureau de la municipalité.

**États des revenus et des dépenses**

Pour l'année 2022 les résultats consolidés sont les suivants :



REVENUS	BUDGET 2022	RÉEL 2022	DÉPENSES	BUDGET 2022	RÉEL 2022
Taxes	3 815 300 \$	3 880 124 \$	Administration générale	948 890 \$	982 104 \$
Tenant lieu de taxes	353 900 \$	404 177 \$	Sécurité publique	1 327 788 \$	1 389 673 \$
Transferts	1 407 642 \$	1 549 895 \$	Transport	1 744 850 \$	1 903 013 \$
Services rendus	1 422 824 \$	1 553 358 \$	Hygiène du milieu	1 042 544 \$	1 801 034 \$
Imposition de droits	74 000 \$	129 723 \$	Santé et bien-être	4 500 \$	0 \$
Amendes et pénalités	1 900 \$	13 728 \$	Aménagement, urbanisme et développement	671 197 \$	496 512 \$
Autres revenus d'intérêts	50 200 \$	83 596 \$	Loisirs et culture	1 011 272 \$	1 305 997 \$
Autres revenus	202 700 \$	274 253 \$	Frais de financement	140 500 \$	126 224 \$
Investissement	0 \$	3 382 794 \$			
<b>Total des revenus</b>	<b>7 328 466 \$</b>	<b>11 271 648 \$</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>6 891 541 \$</b>	<b>8 004 557 \$</b>
			Excédent de l'exercice	436 925 \$	3 267 091 \$

### Rémunération des membres du conseil

La mairesse a reçu, pour 2022, une rémunération de 15 487 \$ et une allocation de 7 743 \$. Chaque membre du conseil a reçu une rémunération de 3 573 \$ et une allocation de dépenses 1 781 \$.

### Liste des contrats de plus de 25 000 \$

La Loi impose au maire de déposer une liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de tous les contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ et ce, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Cette liste est disponible au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

### Dette de la municipalité

Au 31 décembre 2022, la dette totale de la municipalité s'établissait à 3 979 800 \$, soit une diminution de 308 700 \$ par rapport au 31 décembre 2021. Des subventions de 206 000 \$ provenant du Gouvernement du Québec servent au remboursement du service de la dette et se détaillent de la façon suivante :

Description des règlements d'emprunt	Solde au 31-12-2022	Subvention	Échéance
Bibliothèque	3 100 \$		2023
Réfection 7e Rue	159 000 \$		2025
Salle de spectacle	183 300 \$		2040
Exutoire pluvial 1re Avenue	124 400 \$		2026
Pavage route Maritime & rue Leduc - Génératrice et ascenseur (aréna) - aménagement 4 chemins	87 300 \$		2026
Mise aux normes eau potable	97 500 \$		2028
Achat terrains Daishowa   Pavage 5e Avenue et stationnement Complexe Guy-Ouellet   Toiture du musée « La petite Anglicane »   Mur de palplanche	562 800 \$		2029
Pavage aréna	50 600 \$		2031
Réfrigération aréna	328 200 \$		2034
	44 500 \$		2040
Réfection rue Cleary	297 200 \$		2035
Réfection de la source (TECQ)	206 000 \$	206 000 \$	2035
Réfection 1 <sup>re</sup> Rue	383 600 \$		2036
Chargeur sur roues	196 900 \$		2041
Revitalisation 1 <sup>re</sup> Avenue	1 255 400 \$		2043
<b>Total</b>	<b>3 979 800 \$</b>	<b>206 000 \$</b>	

**Micheline Anctil, mairesse**



**Office municipal d'habitation - Budget 2023 révisé  
R-231016-214**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2023, et ce, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec, le 26 septembre 2023. Ce budget prévoit des revenus de 125 894 \$ et des dépenses de 152 509 \$. Le partage du déficit de 26 615 \$ se fait de la manière suivante : contribution S.H.Q. : 23 954 \$, Ville de Forestville : 2 661 \$.

**Office municipal d'habitation - Unité supplémentaire au loyer d'urgence  
R-231016-215**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 18 avril 2022, une résolution confirmant à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Forestville accepte 3 unités supplémentaires dans la catégorie « Jeunes en difficulté » et « Cas d'itinérances ».

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation a reçu la confirmation d'une unité supplémentaire

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Forestville accepte les 4 unités supplémentaires dans la catégorie « Jeunes en difficulté » et « Cas d'itinérances ».

Il est également résolu d'autoriser :

- D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Forestville à gérer le programme;
- D'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et Mme Dominique Tremblay, directrice générale à signer la nouvelle entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Forestville et l'Office municipal d'habitation de Forestville;
- Que cette résolution complète la résolution R-230418-86.

**Rapport des permis de rénovation et de construction  
R-231016-216**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Isabelle Langlois, technicienne en urbanisme.

TYPE DE PERMIS	SEPTEMBRE		JANVIER À AOÛT 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			2	5 000.00 \$	2	183 834.00 \$
Agrandissement			2	46 000.00 \$	0	- \$
Aménagement de terrain			1	5 000.00 \$	1	2 500.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			1	1 500.00 \$	2	3 500.00 \$
Changement d'usage	1	- \$				
Clôture	1	1 800.00 \$	1	1 800.00 \$	2	3 000.00 \$
Construction bâtiment principal			2	185 000.00 \$	1	190 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	2	5 500.00 \$	17	3 956 213.00 \$	13	616 300.00 \$
Enseigne			2	9 000.00 \$	2	14 773.00 \$
Galerie/Perron/Patio	2	1 000.00 \$	10	28 500.00 \$	5	19 800.00 \$
Général	1	50 000.00 \$	4	97 000.00 \$	25	330 963.00 \$
Installation septique biofiltre			2		0	- \$
Installation septique			1	10 000.00 \$	0	- \$



TYPE DE PERMIS	SEPTEMBRE		JANVIER À AOÛT 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Piscine hors terre			0	- \$	5	43 500.00 \$
Puisage d'eau			1	20 000.00 \$	1	20 000.00 \$
Rénovations / réparations	8	69 000.00 \$	69	997 069.00 \$	64	5 162 926.00 \$
Changement d'usage			1	- \$	2	- \$
Usage temporaire			0	- \$	1	- \$
Démolition			3	5 050.00 \$	6	(132 400.00) \$
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>127 300.00 \$</b>	<b>119</b>	<b>5 367 132.00 \$</b>	<b>132</b>	<b>6 458 696.00 \$</b>

**Programme d'aide à la voirie local (PAVL)  
R-231016-217**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les dépenses pour l'année 2022, d'un montant de 32 365 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Entente Club Plein d'air - Utilisation d'une remise  
R-231016-218**

CONSIDÉRANT que la Ville possède une remise située sur le lot 3 497 177 lui appartenant;

CONSIDÉRANT que le Club plein d'air souhaite utiliser la remise pour entreposer du matériel;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec le Club plein d'air pour l'utilisation d'une remise à condition que le Club s'engage à :

1. Rénover l'extérieure de la remise;
2. Identifier la remise au moyen du logo du Club;
4. Entretien la végétation;
5. Remettre un double de la clé à la Ville afin d'intervenir en cas d'urgence.

**Démission au poste de chef aux opérations  
R-231016-219**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission de M. Pierre Chamberland à titre de chef aux opérations, et ce, en date du 6 octobre 2023.



**Approbation et paiement des comptes  
R-231016-220**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	362 957.66 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	1 224 808.00 \$
Comptes à payer	66 426.87 \$
<b>Total</b>	<b><u>1 654 192.53</u> \$</b>

Réfection quai		Montant
Description		
Soumission R-220614-148 - Entreprises R & G St-Laurent		11 030 176.18 \$
Chèque # 50576 - paiement # 1	1 102 884.02	\$
Chèque # 50652 - paiement # 2	1 182 129.26	\$
Chèque # 50754 - paiement # 3	2 247 945.25	\$
Chèque # 50848 - paiement # 4	1 584 230.03	\$
Chèque # 50943 - Paiement # 5	899 314.20	\$
	<b>Payé</b>	<b><u>7 016 502.76</u> \$</b>
	<b>À payer</b>	<b><u>4 013 673.42</u> \$</b>

**Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés  
R-231016-221**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	21-09-2023	<b>Construction EJD</b>	Supplément déplacement du H	1 667.30 \$
B.	28-09-2023	<b>Gestion Roger Fradette inc.</b>	Mise à jour de l'inspection de l'aréna	6 200.00 \$
C.	04-10-2023	<b>Malette S.E.N.C.R.</b>	Banque d'heures – Formation comptabilité	20 000.00 \$
D.	11-10-2023	<b>Web Shop</b>	Modification site Internet – Loi 25	750.00 \$



**Mauvaises créances**

**R-231016-222**

CONSIDÉRANT l'analyse qui a été faite par la greffière-trésorière concernant les taxes et les locations de terrain dues sur l'immeuble suivant;

CONSIDÉRANT les démarches antérieures faites par la Ville pour la récupération des sommes dues (en capital et intérêts) à l'égard de ce matricule auprès d'un huissier de justice qui a récupéré la somme de 6 710.87 \$;

CONSIDÉRANT les démarches infructueuses de vente pour non-paiement de taxes, en raison de l'état de la maison mobile;

CONSIDÉRANT que le conseil a obtenu une injonction afin de procéder à la démolition de la maison mobile;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances particulières, il y a lieu de radier les créances municipales dues en taxes et en location de terrain à l'égard de ce matricule;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de radier les taxes et les locations de terrain pour les matricules suivants :

Matricule	Description	Au 16 octobre 2023			
		Montant	Intérêts	Pénalités	Total à radier
F-0700-51-6082	Taxes	3 263.85 \$	1 085.37 \$	36.37 \$	4 385.59 \$
D-0799-59-2960	Location de terrain	2 943.48 \$	1 339.93 \$	0.00 \$	4 283.41 \$
Total à radier		6 207.33 \$	2 425.30 \$	36.37	8 669.00 \$

**Service électronique - Représentante autorisée**

**R-231016-223**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est inscrite à ClicSécur;

CONSIDÉRANT que la personne nommée à titre de représentant n'est plus à l'emploi de la Ville et qu'il est nécessaire de nommer une personne afin de la représenter auprès de différent ministère;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de représentante autorisée de la Ville de Forestville.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 19 h 47, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.